

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE
DANS LES ÎLES
DE GUADELOUPE

Edition 2018

Éditorial



par Nestor Bajot, président de la CRESS
des îles de Guadeloupe

Mieux comprendre l'ESS en Guadeloupe

SOMMAIRE

Introduction	3
I. L'ESS en guadeloupe : les chiffres-clés	4
16,8% des salarié.e.s de l'économie privée travaillent dans l'ESS	4
Un secteur associatif prépondérant en Guadeloupe	5
II. Les établissements de l'ESS en Guadeloupe	6
75% de mono-établissements en Guadeloupe	6
Une économie composée majoritairement d'établissements de petite taille	6
Les coopératives, mutuelles et associations représentées principalement sous la forme de micro-établissements	7
Un faible nombre de SCIC et SCOP, œuvrant principalement dans l'action sociale	7
III. Les activités de l'ESS en Guadeloupe	8
Une prépondérance du secteur de l'action sociale dans le champ de l'ESS	8
L'enseignement, un secteur important représenté par des établissements religieux et des organismes de formation continue	9
Les activités financières et d'assurance, cœur de métier des coopératives guadeloupéennes	10
Une forte concentration des emplois de l'ESS dans les sports et loisirs	10
Un secteur de la santé dominé par les services de soins à domicile	10
La problématique des « non classés »	10
La place de l'ESS dans les autres secteurs d'activités...	11
IV. Caractéristique de l'emploi Guadeloupéen	12
Une majorité d'employé.e.s et une minorité de cadres	12
La précarisation du travail dans l'ESS en Guadeloupe : une sur-représentation des CDD et des emplois à temps partiels par rapport au reste de l'économie	12
Une ESS plus jeune dans une économie vieillissante	13
Des métiers principalement tournés vers l'aide à domicile, l'action sociale, la santé, l'animation socio-culturelle et l'enseignement	13
Les femmes dans l'ESS : une présence très importante dans l'ensemble du secteur mais de fortes inégalités professionnelles	13
Des différentiels de rémunérations entre l'ESS et le reste de l'économie plus prononcés en Guadeloupe	15
De fortes disparités salariales entre les différentes catégories juridiques de l'ESS	15
V. L'ESS en Guadeloupe à l'échelle des intercommunalités	16
La CA Cap Excellence	16
La CA du Nord Basse-Terre	16
La CA du Nord Grande-Terre	17
La CA Grand Sud Caraïbe	17
La CA la Rivière du Levant	17
La CC de Marie-Galante	17

Les îles de Guadeloupe (Grande-Terre, Basse-Terre, Désirade, Marie-Galante, les Saintes) sont des terres d'Economie Sociale et Solidaire (ESS). L'ESS est un modèle économique très fréquenté dans notre région. Autant que l'on se souvienne, nous avons toujours entendu parler des fameux « bay coco pou savon » ou encore « koudmen ». Des pratiques solidaires de troc et d'entraide, ancrées dans notre culture et qui contribuent à notre richesse.

Rassemblant 1 230 entreprises et plus de 12 000 salariés, soit 10,8% des emplois du territoire guadeloupéen, l'ESS œuvre pour l'intérêt général et un développement économique durable au service de l'humain.

Renforcée par la Loi du 31 juillet 2014, l'ESS est un mode d'entrepreneuriat collectif adapté à toutes les activités humaines, dont les entreprises partagent un ensemble de valeurs et de principes de fonctionnement encadrés dans leurs statuts : un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique et une gestion éthique.

Ce panorama de l'ESS en Guadeloupe vise à présenter les différents traits de l'ESS guadeloupéenne en proposant un éclairage sur l'emploi salarié et les établissements. Quatre grands thèmes sont ainsi abordés : l'activité des entreprises de l'ESS, les spécificités de l'emploi salarié dans l'ESS, les caractéristiques des établissements de l'ESS et la place de l'ESS à l'échelle des intercommunalités guadeloupéennes.

En espérant que ce panorama puisse vous permettre de mieux appréhender le poids et les caractéristiques de ce mode d'entreprendre dont nous défendons les valeurs dans nos îles de Guadeloupe.

Bonne lecture ! ●

● **Responsable éditorial** : Benjamin ROGER, CNCRESS

Rédaction : Julien Ramirez, CNCRESS

Directeur de la publication : Florent Duclos, CNCRESS

Maquette et révision : Syrinx.com

Impression : Maison des impressions

INTRODUCTION

La loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014 définit l'économie sociale et solidaire comme un « mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine », reposant sur des valeurs juridiquement fondées :

1 L'humain au cœur de l'économie

Les personnes et le projet collectif priment sur le capital et la recherche de profit. Le projet d'une organisation de l'ESS a une utilité sociale, réalisé au service d'un collectif et non au service de l'intérêt d'une seule personne.

2 Le fonctionnement démocratique

Les dirigeants sont élus et les décisions sont prises selon le principe « 1 personne = 1 voix » (et non en fonction du capital détenu). La gestion est autonome et indépendante des pouvoirs publics.

3 La liberté d'adhésion

Toute personne qui le souhaite peut participer, adhérer ou prendre des responsabilités dans une organisation de l'ESS, ou en partir.

4 Un modèle économique spécifique

Les excédents constitués et provenant d'une mixité de ressources sont prioritairement destinés au développement de l'activité car il n'y a pas d'actionnaires à rémunérer et leur appropriation individuelle est interdite. Les fonds propres ne sont pas partageables.

Historiquement, l'ESS s'est construite autour de quatre familles juridiques d'entreprises : les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations. Après la Loi du 31 juillet 2014, l'ESS inclut également des sociétés commerciales non coopératives qui répondent à certains critères de fonctionnement et qui justifient d'une recherche d'utilité sociale.

Ainsi, la Loi relative à l'ESS s'applique à l'ensemble du territoire français, dont les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM). La Guadeloupe est une des cinq collectivités territoriales françaises ultramarine régie par l'article 73 de la Constitution, au même titre que la Guyane, la Martinique, La Réunion et Mayotte¹.

En France, l'ESS regroupe **222 331 établissements employeurs** et près de **3,4 millions de salarié.e.s**. Le territoire guadeloupéen compte aujourd'hui **1 230 établissements**, employant **12 125 personnes**. Le poids de l'ESS en Guadeloupe est plus élevé que pour la France entière : 10,8% des salarié.e.s et 9,7% des établissements relèvent de l'ESS. Sur l'ensemble des DROM, on retrouve 10,6% de l'emploi et 9,2% des établissements dans l'ESS.

1. Les données présentées dans le document sur l'ensemble des DROM prennent en compte les territoires précités sauf Mayotte, faute de données disponibles concernant ce territoire.

I. L'ESS EN GUADELOUPE : LES CHIFFRES-CLÉS

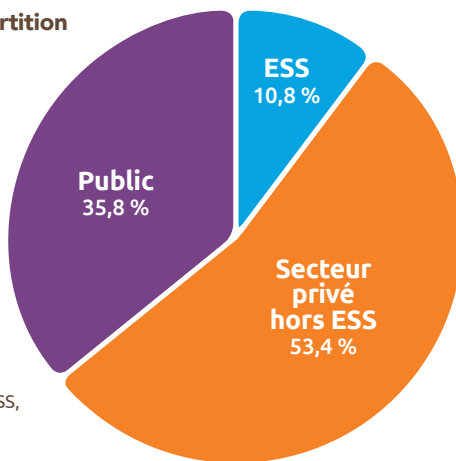
► 16,8% des salarié.e.s de l'économie privée travaillent dans l'ESS

La Guadeloupe compte **1 230 établissements de l'ESS** employant **12 125 salarié.e.s, soit 10,8% de l'emploi total**. C'est un peu plus que la moyenne nationale (10,5% des emplois totaux), mais encore en-dessous de celle des régions où la présence de l'ESS est la plus marquée (Bretagne, Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine). Néanmoins, la Guadeloupe se démarque du reste de la France par l'importance de l'ESS dans l'économie privée : la région est la troisième de France à compter la plus grande part d'emplois ESS dans l'économie privée (16,8%).

Cette répartition des emplois doit être comprise au regard de la forte représentation des emplois publics dans l'économie du territoire.

L'évolution de l'emploi dans l'ESS en Guadeloupe se distingue beaucoup de celle observée à l'échelle nationale. Alors que l'emploi dans l'ESS a progressé de façon relativement stable en France à raison de 0,7% d'augmentation par an depuis 2008 (malgré une légère baisse en 2011), il a fortement augmenté en Guadeloupe jusqu'en 2010, avant de chuter drastiquement en 2011. Entre 2010 et 2012, on passe ainsi de 13 465 emplois à 12 148, soit une baisse de 10%. Depuis 2010, le nombre d'emplois dans l'ESS accuse ainsi une baisse de 2% en moyenne par an jusqu'en 2015. Pourtant, depuis 2008, l'ESS en Guadeloupe démontre sa capacité de résistance face à la crise avec un taux de croissance de l'emploi supérieur à celui de la plupart des autres régions jusqu'en 2010¹. L'année suivante, la baisse des emplois dans l'ESS est plus forte dans l'ensemble de l'économie guadeloupéenne (-0,12% par an). C'est là encore une différence notable avec la France où l'ESS a enregistré, au contraire, une progression continue de l'emploi alors que l'on constatait une baisse dans le reste de l'économie.

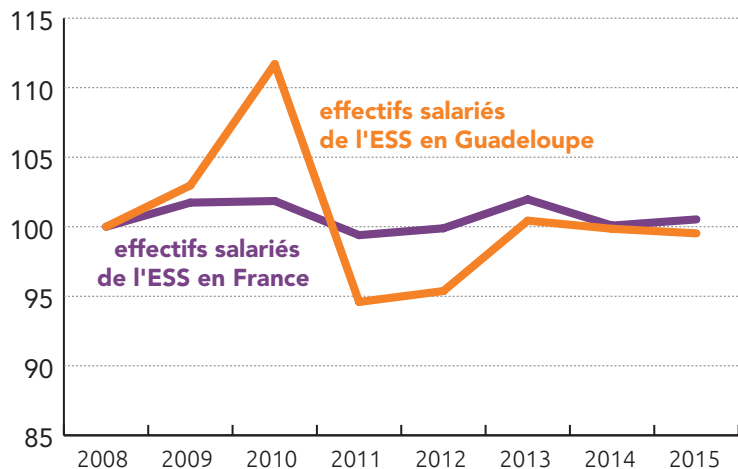
Grafiqne 1 / Répartition de l'emploi dans l'économie guadeloupéenne



Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

1. L'ESS en Guadeloupe : une activité en développement, INSEE, 2014

Graphique 2 / Evolution du nombre de salarié.e.s dans l'ESS en Guadeloupe et en France entre 2008 et 2015 (indice base 100 en 2008)



Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2008-2015

► Un secteur associatif prépondérant en Guadeloupe

Le secteur associatif occupe une place majeure dans l'ESS guadeloupéenne, puisqu'il représente 87,2% des établissements et 88,2% des emplois. La part des associations dans l'ESS est donc beaucoup plus élevée en Guadeloupe que dans l'ensemble de la France, où elle représente 83,3% des établissements de l'ESS et 77,7% des emplois ; mais aussi par rapport à la moyenne des départements et régions d'Outre-Mer (respective-

ment 85,1% et 88,2%). Quant aux établissements coopératifs, si leur poids dans l'ESS est légèrement plus important en Guadeloupe que dans les DROM (9,3% contre 8,3%), ils sont en revanche moins bien représentés par rapport à la France entière dont la moyenne est de 12,3%.

On peut également noter la sous-représentation dans l'emploi des mutuelles et des fondations qui représentent respectivement 2% et 1,2% des effectifs salariés de l'ESS sur le territoire, soit des valeurs très éloignées de celles observées pour la France entière (respectivement 5,8% et 3,6%).

Tableau 1/ **Établissements, effectifs et rémunérations dans l'économie guadeloupéenne**

	ESS	Hors ESS privé	Public	Poids de l'ESS dans l'économie privée	Poids de l'ESS dans l'ensemble de l'économie
Nombre d'établissements	1 230	10 747	681	10,3%	9,7%
Effectifs	12 125	60 052	40 298	16,8%	10,8%
Effectifs ETP	10 370	53 550	38 404	16,2%	10,1%
Masse salariale brute annuelle (millions d'euros)	308	1 851	1 491	14,3%	8,4%

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

Tableau 2/ **Établissements, effectifs et rémunérations dans l'ESS par catégorie juridique en Guadeloupe**

Famille	Nombre d'établissements employeurs	Nombre de postes au 31/12	Effectifs ETP	Masse salariale brute annuelle (en millions d'euros)
1. Coopérative	115	974	958	49,5
2. Mutuelle	39	248	241	10,7
3. Association	1 073	10 752	9 008	243,7
4. Fondation	3	151	163	4,8

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

II. LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ESS EN GUADELOUPE

► 75% de mono-établissements en Guadeloupe

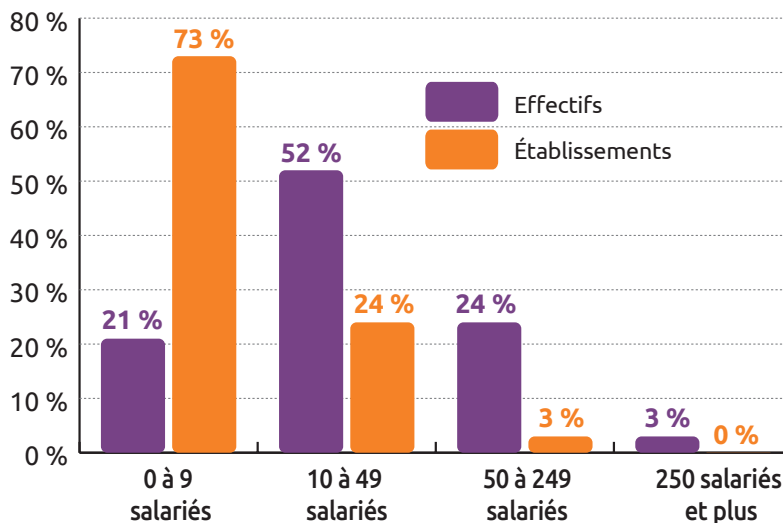
La Guadeloupe compte 930 entreprises et 1230 établissements de l'ESS. Comme au niveau national, la plupart des entreprises de l'ESS sont mono-établissements. L'entreprise n'est alors constituée que d'un établissement principal ou siège social. Ces établissements sont moins dépendants de décisions extérieures, puisque les orientations sont prises localement par les instances de gouvernance de la structure.

► Une économie composée majoritairement d'établissements de petite taille

La répartition des établissements de l'ESS en Guadeloupe selon leur taille est proche de celle observée à l'échelle de la France entière. Ainsi, les établissements de moins de 10 salarié.e.s représentent la grande majorité de l'appareil productif au sein de l'ESS (72,7%), comme dans le reste

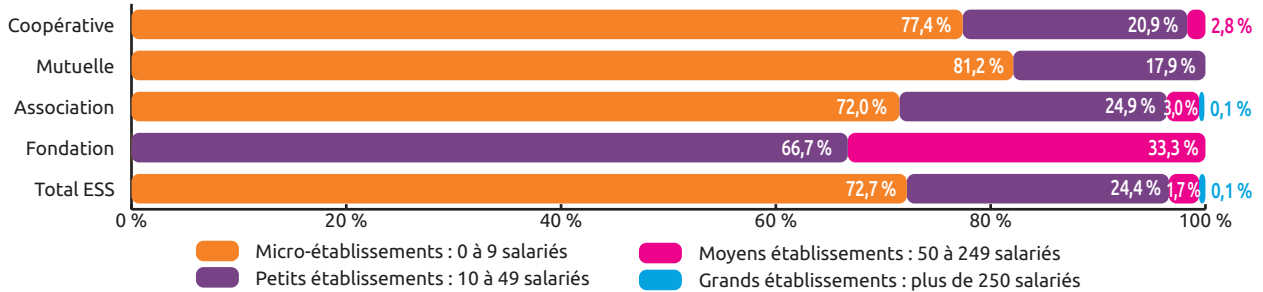
de l'économie (83,9%). Cette représentation des établissements donne l'image d'une économie essentiellement constituée de micro-structures de proximité faiblement pourvoyeuses d'emplois. Or la réalité est bien différente du point de vue des effectifs salariés : leur part au sein des micro-établissements de l'ESS n'est en effet que de 20,6% alors que la majorité des postes de l'ESS (52,4%) se trouve dans des petits établissements de 10 à 49 salarié.e.s. Par ailleurs, cette répartition diffère fortement de celle observée à l'échelle nationale où les petits établissements concentrent une part bien inférieure des emplois de l'ESS (-20 points), à la faveur des moyens établissements (50 à 249 salarié.e.s) qui emploient 37,6% des effectifs de l'ESS contre 24% en Guadeloupe. L'ESS en Guadeloupe reste donc tout de même une économie composée d'établissements de petite taille. Les grands établissements de plus de 250 salarié.e.s sont enfin largement minoritaires puisqu'ils regroupent moins de 400 emplois sur un seul et même établissement de la région, l'association Accueil La Providence située sur la commune des Abymes.

Graphique 3/ Répartition des établissements et effectifs de l'ESS par taille d'établissements



Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

Graphique 4/ Répartition des établissements de l'ESS par taille d'établissements et forme juridique



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

► Les coopératives, mutuelles et associations représentées principalement sous la forme de micro-établissements

Les associations sont la forme juridique majoritaire : 87,2 % des établissements de l'ESS sont des associations, soit 4 points de plus que dans la France entière. A l'inverse, les coopératives et les fondations sont bien moins représentées. Elles comptent respectivement 9,3 % et 0,2 % des établissements (contre 12,3 % et 0,7 % en France).

Par ailleurs, les coopératives et les associations guadeloupéennes sont surreprésentées parmi les micro-établissements (moins de 10 salarié.e.s) avec respectivement 77,4 % et 72 % des établissements. Mais ce sont les mutuelles qui se démarquent de la moyenne nationale par leur

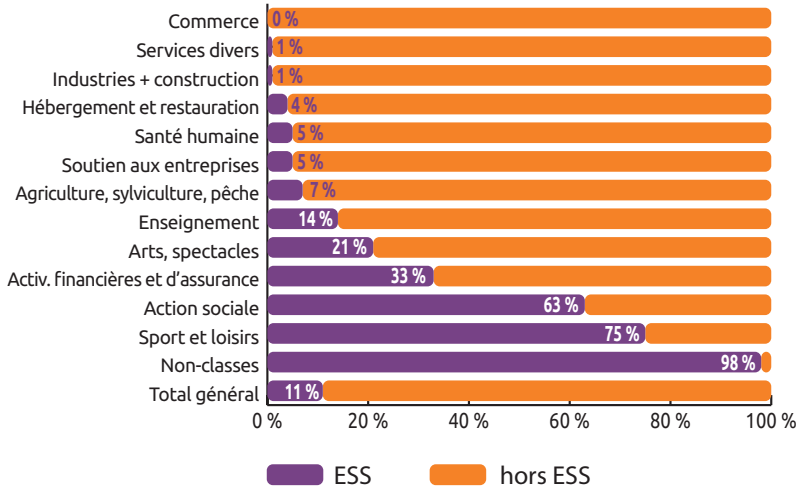
plus petite taille : 82,1 % d'entre elles ont moins de 10 salarié.e.s contre 74 % en France (un écart de 8 points). Les fondations, quant à elle, sont de taille plutôt intermédiaire au regard de la France. Sur les trois recensées, deux ont entre 20 et 49 salarié.e.s et une en compte entre 50 et 249.

► Un faible nombre de SCIC et SCOP, œuvrant principalement dans l'action sociale

Enfin, parmi les coopératives, on ne trouve que 3 sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et une société coopérative de production (SCOP) en Guadeloupe. 2 SCIC travaillent dans le domaine de l'action sociale sans hébergement comme Affirmatic, originellement créée sous statut associatif. Sinouvé, la seule SCOP, réalise des missions de services informatiques aux entreprises.

III. LES ACTIVITÉS DE L'ESS EN GUADELOUPE

Graphique 5/ Poids de l'ESS dans l'emploi total par secteur d'activité



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

L'ESS en Guadeloupe est particulièrement concentrée dans le secteur des sports et loisirs où 74,8% des emplois relèvent de l'économie sociale et solidaire. Elle occupe également une place majeure dans l'action sociale avec 63,4% des emplois et reste très importante dans les activités financières et d'assurance (33,3% des emplois) ainsi dans les arts et spectacles (21,1%).

Au sein de l'ESS, le secteur qui emploie le plus de salarié.e.s est l'action sociale (41,6% de l'ensemble des effectifs). Puis, l'enseignement et les activités financières et d'assurance rassemblent respectivement 15,3% et 9% des salarié.e.s de l'ESS. A noter, le poids important du secteur des « non classés » (16,1%) qui est une spécificité associative¹.

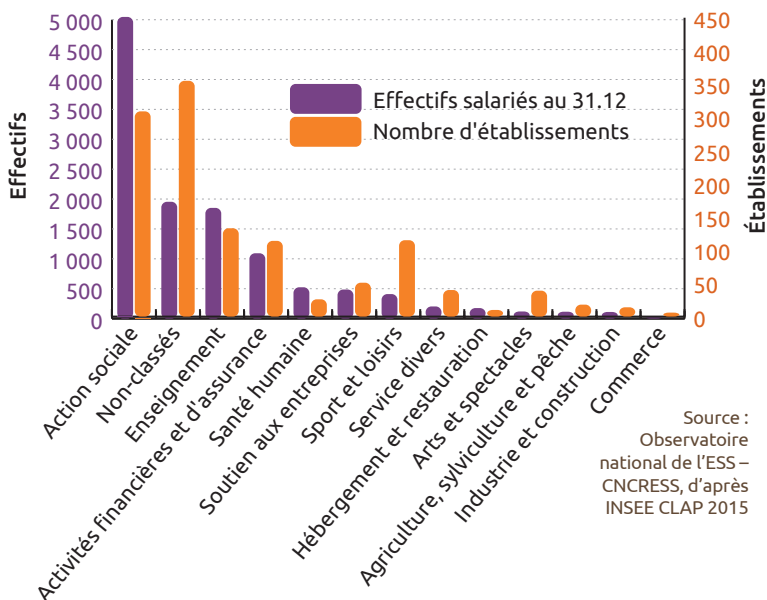
► Une prépondérance du secteur de l'action sociale dans le champ de l'ESS

Sur 7 966 emplois dans l'action sociale, 63,4% relèvent de l'ESS, soit 3 points de plus que la moyenne nationale. C'est aussi le secteur qui concentre le plus d'emplois dans l'ESS sur le territoire (41,6%) et regroupe un quart des établissements.

L'ESS dans l'action sociale recouvre des activités très variées :

- L'accueil de jeunes enfants (crèches associatives, halte-garderie, etc.) qui compte 68 établissements, soit 22% des établissements dédiés à l'action sociale.
- L'aide par le travail, notamment à destination de personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi (insertion par l'activité économique, secteur adapté), qui compte 27 établissements.
- L'aide à domicile, comprenant les activités liées au service à la personne, compte 45 établissements (14,6% des établissements de l'action sociale) dont l'association Accueil Providence qui regroupe plus de 300 salarié.e.s.
- L'hébergement médico-social et social (établissements pour personnes âgées dépendantes,

Graphique 6/ Répartition des effectifs salarié.e.s et des établissements de l'ESS par secteur d'activité



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

1. C.F Code APE 9499Z

hébergement d'urgence, foyers pour enfants en difficultés, etc.) compte 1269 salarié.e.s regroupés sur 47 établissements. On y retrouve en majorité des associations dédiées à l'hébergement d'enfants en difficultés ou handicapés telles que Karukera.

- Les autres actions sociales sont constituées d'activités d'accompagnement ou d'accueil sans hébergement, principalement destinées aux enfants et aux adolescents comme l'ASPEE ou l'association Chrysalide. Avec 122 établissements et plus de 1200 salarié.e.s, ces activités représentent une part importante des structures (39,5%) et des effectifs (25,1%) de l'action sociale dans l'ESS.

► L'enseignement, un secteur important représenté par des établissements religieux et des organismes de formation continue

L'enseignement dans l'ESS est représenté en Guadeloupe par 133 établissements (10,8% des

établissements de l'ESS), concentrant 1853 salarié.e.s. C'est le troisième secteur le plus important de l'ESS en termes de nombre d'emplois derrière l'action sociale et les « non classés » : 15,3% des 1230 emplois de l'ESS sont concernés par l'enseignement. C'est légèrement plus que la moyenne nationale (de 14,8%) et 3 points de plus que la moyenne des DROM. Parmi les structures qui composent le secteur de l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire, on retrouve de nombreux OGEC (organismes de gestion de l'enseignement catholique), chargés de la gestion financière et administrative des établissements privés d'enseignement catholique. Les autres structures de l'enseignement regroupent un nombre important d'organismes de formation continue tels que l'école de la deuxième chance ou le centre caraïbéen de développement des compétences, qui doivent faire face à un très fort taux de chômage de la population, concernant en particulier les jeunes actifs (la moitié des 15-24 ans est au chômage¹).

1. Insee, enquête Emploi en continu 2017.

Les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) regroupe les établissements qui mettent l'insertion des personnes éloignées de l'emploi au cœur de leur fonctionnement. Il existe plusieurs agréments IAE selon la typologie des établissements : Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), associations intermédiaires (AI), régies de quartiers (RQ), entreprises d'insertion (EI) ou entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI). La Guadeloupe compte 35 structures bénéficiaires d'un agrément IAE. La plupart (20%) sont situées à Baie-Mahault, deuxième ville la plus peuplée du territoire. Un quart des structures guadeloupéennes de l'IAE relèvent de l'action sociale sans hébergement, et un autre quart, de la catégorie des « non classés » (9499Z). On retrouve d'autres structures dans le secteur de l'administration publique générale, du nettoyage des bâtiments ou de la gestion des jardins botaniques et des réserves naturelles.

On retrouve également des entreprises de l'administration publique générale, de l'enseignement des

disciplines sportives et de loisirs, de la construction de bâtiments... Plus de 40% des SIAE sont des ACI, et plus d'un tiers sont des EI.

On observe en Guadeloupe une sur-représentation des ACI par rapport à la moyenne nationale (de 5 points supérieure) et une sous-représentation des AI (-13 points par rapport à la France).

Tableau 3 / Les SIAE en France et en Guadeloupe

Type d'entreprises	Nombre de SIAE en Guadeloupe	Répartition des SIAE en Guadeloupe	Nombre de SIAE en France	Répartition des SIAE en France
ACI	22	63%	2387	58%
AI	1	3%	664	16%
EI	10	29%	854	21%
ETTI	2	6%	246	6%
Total général	35	100%	4151	100%

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après le ministère du Travail, décembre 2016 et DIECCTE 2018.

► Les activités financières et d'assurance, cœur de métier des coopératives guadeloupéennes

Les activités financières et d'assurance comptent 114 établissements de l'ESS, soit 9,3% de l'ensemble de ces établissements. Les 1093 salarié.e.s du secteur comptent pour 9% du total des salariés de l'ESS, soit légèrement moins que la moyenne nationale (10,8% des emplois dans l'ESS). Dans l'ESS, ce secteur se compose principalement de banques coopératives (68,4% des établissements) telles que les caisses régionales du crédit agricole ou de la banque populaire. En effet, la très grande majorité des coopératives se retrouvent également dans ce secteur (68%).

► Une forte concentration des emplois de l'ESS dans les sports et loisirs

Avec 74,8% des emplois relevant de l'ESS, le secteur des sports et loisirs est celui au sein duquel l'ESS pèse le plus lourd en termes d'effectifs salariés. C'est près de 20 points au-dessus la moyenne nationale, ce qui place la Guadeloupe en tête de toutes les régions françaises en termes de taux de concentration de l'ESS dans ce secteur. Les associations, comme Les Francas (accueil de loisir périscolaire) ou l'UCPA Sport Vacances de Terre de Haut composent la quasi-totalité des établissements relevant des activités de sports et de loisirs (à 99,9%).

► Un secteur de la santé dominé par les services de soins à domicile

La santé humaine compte 26 établissements de l'ESS et 524 emplois (4,3% des emplois de l'ESS). Seulement 5,4% des emplois du secteur relève de l'ESS, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 7,6%. En Guadeloupe, l'emploi de ce secteur est en grande partie porté par des associations de services de soins infirmiers à domicile, notamment à l'attention des personnes âgées, comme Médiplus ou La Préservatrice. On peut expliquer la présence importante de ces structures par le vieillissement de l'économie guadeloupéenne et l'augmentation du nombre de personnes en situation de dépendance. En effet, l'INSEE prévoit le doublement du nombre de personnes âgées

dépendantes d'ici à 2030¹. On peut alors appréhender une hausse future des structures d'aide à domicile dans l'ESS, afin de répondre à un besoin social encore faiblement couvert sur le territoire par rapport à l'ensemble de la France. Sur ce sujet particulier, l'ESS tend alors à compléter une offre privée et publique encore limitée, jouant son rôle de « réparation sociale ».

► La problématique des « non classés »

Rassemblant 16,1% des salarié.e.s et 28,9% des établissements de l'ESS, la catégorie des « non classés » regroupe un ensemble de structures associatives disparates relevant autant de l'action sociale, de l'éducation populaire que de l'enseignement. La part des salarié.e.s non classé.e.s est très élevée en Guadeloupe, de 6 points supérieure à la moyenne des DROM et de 9 points supérieure à celle de la France entière. C'est donc une large partie des effectifs de l'ESS qui ne peut pas être qualifiée comme appartenant à un secteur d'activité défini.

PRÉCISION STATISTIQUE La catégorie des non-classés répertorie toutes les activités enregistrées sous le code NAF 9499Z, correspondant aux « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ». Beaucoup d'associations sont ainsi classées dans cette catégorie, puisque leur activité, en effet, ne peut pas être comprise dans les autres classifications : on y retrouve notamment des têtes de réseaux et des fédérations. Cependant, des travaux montrent que certaines associations « non-classées » sont en fait « mal classées », et qu'elles pourraient être le plus souvent rattachées aux secteurs des loisirs, de l'action sociale et de l'enseignement.

1. « L'économie sociale en Guadeloupe : une économie en développement », INSEE dossier Guadeloupe-Antilles-Guyane n°3, 2014



► La place de l'ESS dans les autres secteurs d'activités...

► Arts et spectacles

Les arts et spectacles concernent 1% des emplois de l'ESS en Guadeloupe (contre 1,4% en France). En revanche, au sein même du secteur, 21,1% des emplois sont issus de structures de l'ESS : Ces activités font partie de celles qui concentrent le plus d'emplois de l'ESS.

► Agriculture, industrie et construction

On observe une plus forte représentation des emplois du secteur agricole en Guadeloupe qu'en France, que ce soit dans l'ESS (0,9% en Guadeloupe contre 0,5% en France) ou dans l'ensemble de l'économie (1,5% contre 1,2%). De même la part de l'emploi ESS au sein de ces activités est de l'ordre de 7% soit 2,5 points de plus que la moyenne nationale (4,5%). En revanche, les emplois de l'ESS dans les activités industrielles et de construction sont sous-représentés par rapport au territoire national (0,9% contre 2,1%). L'agriculture et l'industrie et la construction font partie des secteurs où la part des coopératives dans les établissements de l'ESS est la plus importante avec 66,7% de coopératives pour l'agriculture et 50% pour l'industrie et la construction.

► Hébergement

Dans les organisations de l'ESS, le secteur fait partie de ceux qui concentrent le moins d'emplois. Avec seulement 176 salarié.e.s en Guadeloupe, les activités d'hébergement et de restauration ne concernent que 1,5% des emplois ESS de la région. L'ESS y est très faiblement présente : 2,7% des postes sur l'ensemble du secteur se trouvent dans des structures de l'ESS.

► Commerce, soutien aux entreprises et services divers

Enfin, dans les autres secteurs (commerce, soutien aux entreprises, services divers), l'ESS est très faiblement représentée : 1,3% des salarié.e.s de l'ensemble de ces secteurs relèvent de l'ESS. Elle totalise 724 emplois (soit 6% des postes de l'ESS). Dans le reste de l'économie guadeloupéenne, ces secteurs représentent pourtant 53% de l'emploi.

IV. CARACTÉRISTIQUE DE L'EMPLOI GUADELOUPÉEN

L'emploi salarié dans l'ESS en Guadeloupe

- ▶ 72 % de femmes
- ▶ 17 % de moins de 30 ans
- ▶ 65,8 % de CDI
- ▶ 49,4 % d'employé.e.s
- ▶ Un salaire annuel moyen brut de 29 768 €

▶ Une majorité d'employé.e.s et une minorité de cadres

En Guadeloupe, près de la moitié des salarié.e.s de l'ESS appartiennent à la catégorie des employé.e.s (49,4%). C'est 7 points de plus que la moyenne nationale. On peut expliquer cette forte représentation d'une part, par l'importance, au sein de l'ESS du secteur tertiaire, (action sociale, enseignement, activités financières et d'assurance) où se concentre une large part d'employé.e.s et de l'autre, par la sur-représentation de cette catégorie dans l'ensemble de l'économie du territoire : Ainsi, dans l'économie privée (ESS et hors-ESS) 42,4% des postes en Guadeloupe sont occupés par des employé.e.s contre seulement 32,7% dans la France entière. A l'inverse, les cadres sont beaucoup moins représenté.e.s dans l'ESS en Guadeloupe qu'en France : 9,8% des postes sont occupés par des cadres alors qu'ils représentent 15,8% des postes à l'échelle nationale. Quant aux professions intermédiaires, celles-ci sont également moins importantes en Guadeloupe qu'en France dans le champ de l'ESS mais n'en concernent pas moins plus du quart des emplois de la région (27,7%). Ces emplois sont très présents notamment dans

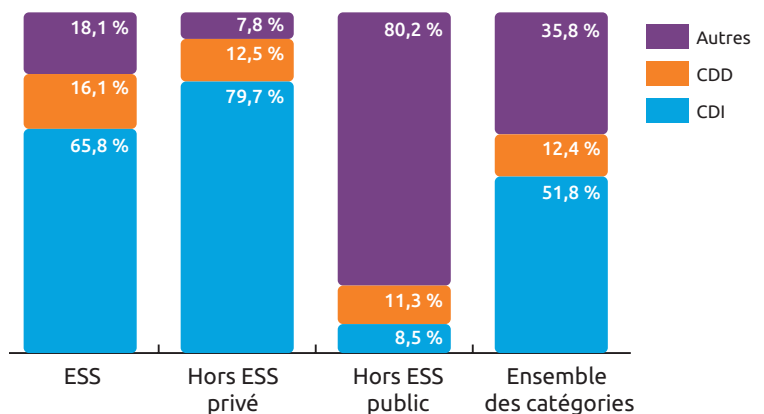
le secteur de l'action sociale, de l'enseignement et des activités financières et d'assurance. En outre, la part des ouvrier.ère.s dans l'ESS, avec 13% des emplois, est légèrement plus importante en Guadeloupe qu'en France, la moitié travaillant dans le secteur de l'action sociale et de l'enseignement.

▶ La précarisation du travail dans l'ESS en Guadeloupe : une sur-représentation des CDD et des emplois à temps partiels par rapport au reste de l'économie

L'emploi de l'ESS en Guadeloupe est composé en grande majorité de Contrats à Durée Indéterminée (CDI) : en effet, 65,8% des emplois sont des CDI. C'est beaucoup moins que pour l'ensemble de la France, où les CDI représentent 74,6% de l'emploi dans l'ESS. Cette moins forte représentation des CDI joue notamment en faveur des Contrats à Durée Déterminée dont la proportion est plus importante qu'en France dans l'ESS (16,1% de CDD en Guadeloupe contre 11,5% en France). Dans le secteur privé hors-ESS, 12,5% des contrats sont des CDD, soit près de 3,5 points de moins que dans l'ESS. Les temps partiels sont également très nombreux dans l'ESS en Guadeloupe : 31,4% des emplois sont à temps partiels dans l'ESS contre seulement 18,1% dans le reste de l'économie. Ce sont les secteurs de l'action sociale et des services divers qui concentrent le plus de postes à temps partiels avec respectivement 37,5% et 50,7% des emplois.

Graphique 7 / Répartition de l'emploi par Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) dans l'ESS, le privé et le public

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015



14,5% d'emplois aidés

Comme pour le reste de l'économie, la plupart des emplois guadeloupéens de l'ESS sont des emplois ordinaires composés de Contrats à Durée Indéterminée (CDI) ou de Contrats à Durée Déterminée (CDD). Cependant, dans l'ESS, 14,5% des postes guadeloupéens sont des emplois aidés, soit plus de 5 points au-dessus de la moyenne nationale : en France, 8,8% des emplois sont des emplois aidés dans l'ESS. Il est donc à prévoir que la baisse des financements publics accordés aux emplois aidés en 2018 devrait fortement impacter l'ESS en Guadeloupe. Ces emplois sont actuellement utilisés par le secteur de l'insertion par l'activité économique, le secteur adapté ou encore par les associations de l'éducation populaire (loisirs, sport, culture) pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

► Une ESS plus jeune dans une économie vieillissante

La Guadeloupe se démarque du territoire français par une économie vieillissante, résultat d'un solde naturel assez faible et d'un déficit migratoire important : 65% des travailleur.euse.s y sont âgé.e.s de plus de 40 ans alors qu'ils.elles sont 55% à l'échelle de la France. Cette tendance est également observable au sein de l'ESS où 32,5% des salarié.e.s guadeloupéen.ne.s sont âgé.e.s de plus de 50 ans, soit 2 points de plus que la moyenne nationale. Néanmoins l'ESS reste plus jeune que le reste de l'économie dans la région : la tranche d'âge des moins de 30 ans y regroupe 17% des salarié.e.s alors qu'elle ne concerne que 14% de l'emploi hors-ESS. Inversement, la part des plus de 50 ans est plus faible dans l'ESS qu'en dehors de ce champ de l'économie où elle atteint près de 35%. Cela s'explique par le poids, en Guadeloupe, de l'emploi public où la part des moins de 30 est très faible (8%) et celle des plus de 50 ans très élevée (43,3%). On estime à 3 568 le nombre de départs à la retraite dans l'ESS à l'horizon 2027.

Tableau 4/ Répartition de l'emploi guadeloupéen par tranche d'âge

Tranche d'âge	Répartition des emplois dans l'ESS	Répartition des emplois hors-ESS
Moins de 30 ans et âge inconnu	17,0%	14,0%
De 30 à 39 ans	20,2%	20,9%
De 40 à 49 ans	30,4%	30,2%
50 ans et plus	32,5%	34,9%
Total général	100%	100%

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015 et DADS 2014

► Des métiers principalement tournés vers l'aide à domicile, l'action sociale, la santé, l'animation socio-culturelle et l'enseignement

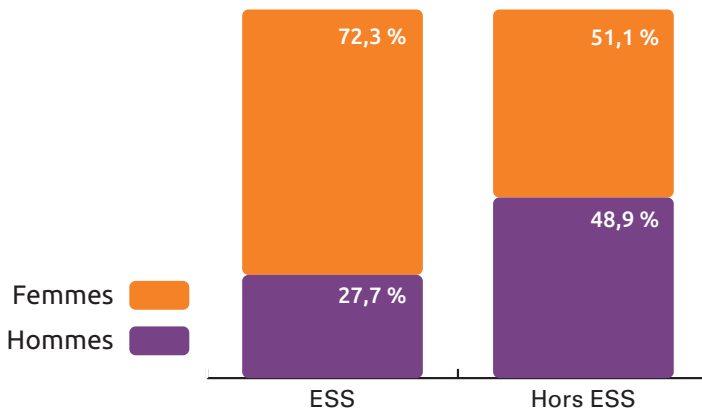
Les métiers exercés au sein de l'ESS en Guadeloupe sont le plus souvent liés à l'animation (507 animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs), l'enseignement (642 enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur), à l'action sociale et sanitaire (10 métiers associés à ce secteur pour 1443 postes occupés). Mais le métier le plus exercé dans l'ESS en Guadeloupe reste celui des aides à domicile, des aides ménager.ère.s et des travailleur.euse.s familiales avec 1465 postes occupés pour cette seule catégorie, soit 13% de l'ensemble des emplois de l'ESS (contre 8% en France). On peut comprendre ce poids important des métiers d'aide à domicile au regard de l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, comme évoqué plus haut. Enfin, parmi les autres métiers les plus exercés dans l'ESS, on retrouve des fonctions supports comme les métiers liés au secrétariat (523 postes).

► Les femmes dans l'ESS : une présence très importante dans l'ensemble du secteur mais de fortes inégalités professionnelles

L'économie guadeloupéenne se démarque par une place des femmes plus importante que sur le reste du territoire national : elles représentent 51,1% des emplois totaux de la Guadeloupe contre 48,8% pour la France. Cette sur-représentation des femmes s'observe également dans

le champ de l'ESS où celles-ci représentent plus de 72% de l'emploi, soit 4 points de plus qu'à l'échelle du territoire national.

Graphique 8/ Répartition des salarié.e.s en Guadeloupe par sexe dans l'ESS et hors-ESS



Si l'importance du poids des femmes dans l'économie guadeloupéenne peut s'expliquer par la forte tertiarisation de l'économie et la part élevée de l'emploi public, où les femmes sont majoritaires, l'écart observé au niveau de l'ESS trouve son explication dans un processus de ségrégation sexuée des secteurs d'activités : les métiers de santé, d'éducation, de prise en charge de personnes en difficulté sont en effet le plus souvent réservés aux femmes et représentent la plupart des emplois de l'ESS. Avec l'essor du secteur des services à domicile en Guadeloupe, qui comprend la part la plus importante de femmes, on peut donc prévoir un renforcement de cette ségrégation.

Ainsi, les femmes sont bien plus présentes que les hommes dans le secteur de l'action sociale (59,8% des femmes de l'ESS travaillent dans l'action sociale contre seulement 29,8% des hommes) et y sont très largement majoritaires (85,2% de femmes), ainsi que dans celui de la santé humaine (80,9%). A l'inverse, les hommes sont plus nombreux proportionnellement dans le secteur des activités financières et d'assurance (14,6% des hommes contre 10,1% des femmes), et dans l'enseignement (27% des hommes contre 16,3% des femmes), c'est-à-dire, là où les rémunérations sont les plus élevées (52 453 € de rémunération brute annuelle moyenne pour les activités financières). Cette répartition inégale entre les femmes et les hommes au sein des dif-

férents secteurs de l'ESS peut expliquer en partie les écarts salariaux entre les deux sexes : les hommes y gagnent en moyenne 6,5% de plus que les femmes. Mais ces inégalités salariales doivent surtout être comprises au regard des conditions d'emplois.

En effet, les femmes sont plus souvent embauchées en CDD dans l'ESS (65,6% des CDD), que dans le reste de l'économie du territoire (53,7%). Bien qu'elles bénéficient en grande majorité de CDI, elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à occuper des postes en contrat précaire (CDD, CDDI, emplois aidés) et à temps partiel. Elles représentent 64% des emplois aidés et sont 34,4% à travailler à temps partiel contre seulement 24,9% des hommes, avec une forte sur-représentation de temps partiels féminins sur certains secteurs : Dans l'action sociale, 86,6% des contrats à temps partiels sont occupés par des femmes.

Enfin, les femmes sont particulièrement sur-représentées parmi les employé.e.s et les professions intermédiaires de l'ESS avec respectivement 86,7% et 70,1% des emplois dans ces deux catégories. Elles le sont aussi au sein des catégories de cadres et professions intellectuelles supérieures avec 59,1% des emplois, soit de 4 points supérieur à la moyenne nationale. En proportion cependant, les hommes se retrouvent davantage à occuper un poste de cadre (14,5%) que les femmes (8%) dans l'ESS, alors que ces dernières sont plus nombreuses à ce type de poste dans le reste de l'économie. Cela interroge la répartition des rôles en fonction du sexe au sein des entreprises de l'ESS en Guadeloupe, comme dans le reste de la France.

Tableau 5/ Répartition des emplois par CSP et par sexe en Guadeloupe dans l'ESS et hors-ESS

CSP	ESS		Hors-ESS	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises	8,0%	14,5%	11,8%	14,1%
Employés	59,2%	23,8%	51,9%	25,4%
Ouvriers et Non codés	5,9%	31,8%	11,7%	43,4%
Professions intermédiaires	26,9%	29,9%	24,6%	17,1%
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015



► Des différentiels de rémunérations entre l'ESS et le reste de l'économie plus prononcés en Guadeloupe

En Guadeloupe, la rémunération annuelle brute pour l'ensemble des salarié.e.s de l'ESS est de 308 millions d'euros contre 1,8 milliards dans le secteur privé et 1,4 milliards dans le public. En moyenne dans l'ESS, les salarié.e.s guadeloupéen.ne.s gagnent environ 29 700 euros par an, soit 2,8% de moins que la moyenne nationale. La rémunération brute annuelle moyenne dans l'ESS reste souvent inférieure à celle du reste de l'économie. Ainsi les salarié.e.s de l'ESS gagnent 18% de moins que les salarié.e.s de l'économie « hors-ESS » (secteurs privés et publics compris). L'écart est aussi plus important qu'en France (17% de moins) ou que dans les DROM (15%). On peut expliquer ces différences par une proportion plus forte de CDD et d'emplois aidés dans l'ESS en Guadeloupe et par un poids plus important du secteur associatif où les rémunérations brutes moyennes sont les plus faibles (cf. graphique 9).

Tableau 6/ **Rémunération moyenne brute annuelle par équivalent temps plein en 2015, en Guadeloupe et en France**

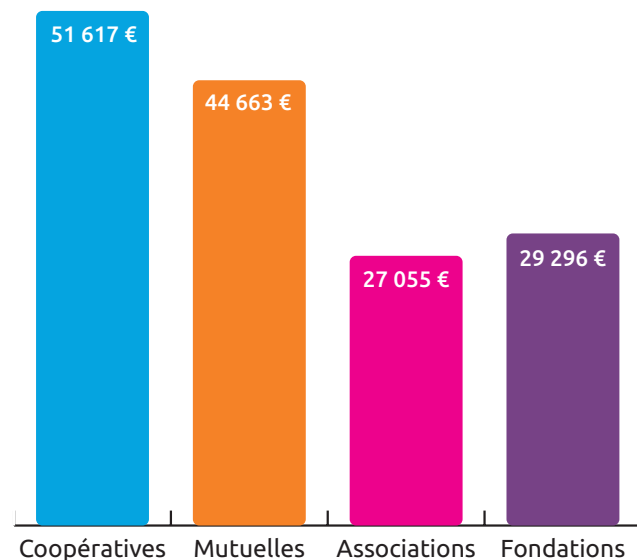
	Guadeloupe	DROM	France
ESS	29 768 €	30 191 €	30 626 €
Hors-ESS	36 354 €	35 386 €	36 861 €

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

► De fortes disparités salariales entre les différentes catégories juridiques de l'ESS

On remarque de fortes différences de salaires entre les familles juridiques de l'ESS. Ainsi, dans les coopératives, le salaire moyen brut est presque deux fois plus élevé que dans les associations en Guadeloupe avec un écart de plus de 24 000 euros. On gagne aussi bien mieux en moyenne dans les coopératives guadeloupéennes que dans celles de l'ensemble de la France (+26%).

Graphique 9/ **Rémunération moyenne brute annuelle, en équivalent temps plein, par statut en Guadeloupe**



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

V. L'ESS EN GUADELOUPE À L'ÉCHELLE DES INTERCOMMUNALITÉS

Au 1^{er} janvier 2018, le territoire guadeloupéen compte 5 Communautés d'agglomération (CA) et une communauté de communes (CC) :

- ▶ La CA Cap Excellence,
- ▶ La CA du Nord Basse-Terre,
- ▶ La CA du Nord Grande-Terre,
- ▶ La CA Grand Sud Caraïbe,
- ▶ La CA la Riviera du Levant,
- ▶ La CC de Marie-Galante.

▶ La CA Cap Excellence

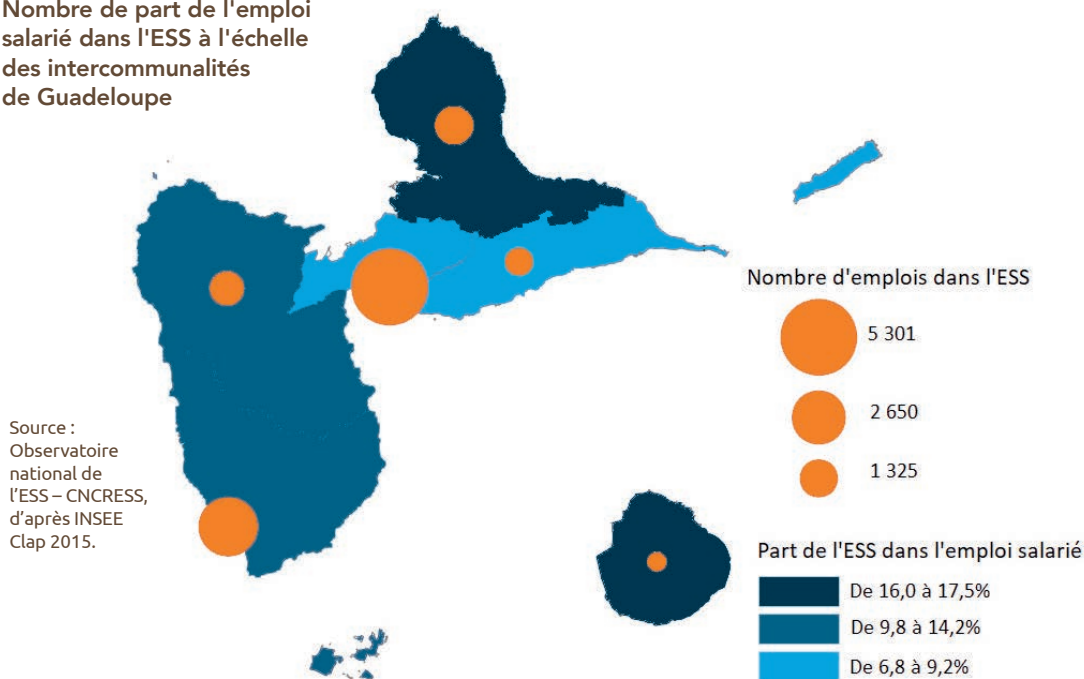
La communauté d'agglomération Cap Excellence regroupe 51,4% des emplois de la région et 47,7% des établissements employeurs. C'est le poumon économique de la Guadeloupe. L'ESS y concentre ainsi 42,8% de ses établissements et 5 301 salarié.e.s. En revanche, l'ESS est moins bien implantée sur Cap Excellence que sur l'ensemble de la région, et compte pour 8,7% des établissements de la communauté et 9,2%

des emplois (la région compte 9,7% établissements de l'ESS et 10,8% des emplois relèvent de l'ESS). Comme les autres regroupements de communes, Cap Excellence compte une très large majorité d'associations (85,4%) mais se démarque surtout par une part des mutuelles (4,2%) et des coopératives (10,2%) plus élevée que la moyenne régionale, due à la présence sur un territoire urbain dense d'un nombre important de filiales de grandes banques coopératives telles que la banque populaire, le Crédit agricole ou le Crédit mutuel.

▶ La CA du Nord Basse-Terre

Dans la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, 10,4% des établissements relèvent de l'ESS, soit près d'un point de plus que la moyenne de la Guadeloupe. Le territoire regroupe également 1107 salarié.e.s de l'ESS (9,9% des emplois sur l'ensemble de l'économie). Par ailleurs, la CA du Nord Basse-Terre se distingue des autres EPCI par la part la plus importante

Nombre de part de l'emploi salarié dans l'ESS à l'échelle des intercommunalités de Guadeloupe



d'associations, 91,3 %, soit 4 points au-dessus de la moyenne régionale. Elle ne compte aucune fondation et une seule mutuelle.

► La CA du Nord Grande-Terre

Avec 1 430 postes relevant de l'ESS sur son territoire, la communauté d'agglomération Grande-Terre compte la part la plus importante de l'ESS dans l'emploi sur l'ensemble de l'économie : 17,5 %, soit près de 7 points de plus que la moyenne régionale. Cette différence s'explique en partie par la forte hausse du secteur de l'action sociale entre 2008 et 2013¹. Sur les 10,2 % d'établissements de l'ESS de l'EPCI, la part des coopératives est également la plus élevée (11,6 %), la plupart étant des coopératives agricoles sur un territoire dont l'économie est principalement dominée par l'agriculture². Les mutuelles y sont aussi plus concentrées que dans les autres regroupements de communes (4,1 % des établissements). En revanche, si les associations composent la majorité des établissements de l'ESS, leur poids est le plus faible de la région (-3 % par rapport à la moyenne régionale).

► La CA Grand Sud Caraïbe

La communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe est la deuxième la plus peuplée de Guadeloupe et regroupe 11 communes, soit le plus important regroupement de la région. Les établissements de l'ESS y comptent pour 13,3 % de l'ensemble des établissements du territoire. C'est la part la plus élevée observée sur l'ensemble des EPCI. Le poids de l'emploi ESS dans l'emploi total (14,2 %) dépasse aussi la moyenne régionale de 3 points. Cela est révélateur de la forte représentation du secteur de l'action sociale sur le territoire (plus de 12 % des emplois) par rapport à l'ensemble de la Guadeloupe, mais également de la place prépondérante de l'emploi public (53 % des postes), à la défaveur des emplois privé hors-ESS³. On observe enfin sur la communauté la plus forte concentration d'associations dans la région, qui composent 89,8 % des établissements de l'ESS.

1. « Nord Grande Terre : une expansion urbaine, une identité rurale », *INSEE Analyses*, mars 2017

2. *Ibid.*

3. « Grand Sud Caraïbe : entre isolement et influence », *INSEE Analyses*, octobre 2016

► La CA la Rivière du Levant

Dans la Rivière du Levant, 7,6 % des établissements relèvent de l'ESS. Ils emploient en tout 703 salarié.e.s, soit 6,8 % des emplois totaux sur le territoire. C'est le poids de l'ESS le plus faible de la région, aussi bien en termes de part d'emplois que d'établissements. On note cependant une représentation importante des coopératives dans l'ESS, légèrement au-dessus de la moyenne de la Guadeloupe (9,3 %).

► La CC de Marie-Galante

Sur l'île de Marie-Galante, l'ESS représente 11,2 % des établissements et 16 % des effectifs salariés de l'ensemble de l'économie. Le territoire se classe ainsi parmi les EPCI où le poids de l'ESS est le plus important, malgré le faible nombre de structures qui y sont localisées (35). Au sein même de l'ESS, les associations sont, là encore, très majoritaires (85,7 % des établissements) et la part des coopératives (11,4 %) est plus élevée que la moyenne de la région.

Tableau 7 / **Etablissements, effectifs et rémunérations dans l'ESS à l'échelle des intercommunalités en Guadeloupe**

	Nombre d'établissements	Nombre d'effectifs salariés	Masse salariale brute annuelle (en millions d'euros)	Rapport établissements ESS/ensemble de l'économie	Rapport effectifs ESS/ensemble de l'économie
CA Cap Excellence	527	5301	151,4	8,7 %	9,2 %
CA du Nord Basse-Terre	150	1107	23,6	10,4 %	9,9 %
CA du Nord Grande Terre	121	1430	30,8	10,2 %	17,5 %
CA Grand Sud Caraïbe	274	3215	78,2	13,3 %	14,2 %
CA la Rivière du Levant	123	703	16,2	7,6 %	6,8 %
CC de Marie-Galante	35	369	8,2	11,2 %	16,0 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après INSEE CLAP 2015

Méthodologie

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire a été établi en collaboration avec l'INSEE, le CNCRESS et le réseau des CRESS (Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques regroupées en 4 grandes familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations), dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salarié.e.s, organisations politiques ou religieuses. Ce périmètre stabilisé et harmonisé permet de mesurer la place et le poids de l'ESS sur les territoires, et de préciser les caractéristiques des établissements et des emplois qui la composent, au regard notamment du reste de l'économie.

► Principales sources de données citées dans le document

► INSEE CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) – 31 décembre 2015

CLAP est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal, par activité, sur l'emploi et les rémunérations.

► INSEE DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) – 31 décembre 2014

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. C'est l'unique source annuelle statistique donnant un décompte exhaustif des établissements et de leurs effectifs salariés.

► Liste des entreprises de l'ESS - CNCRESS – janvier 2018

Le réseau des CRESS tient et met à jour la liste des entreprises de l'ESS au niveau national et dans les régions. Cette base de données est issue de la source INSEE SIRENE (stocks d'établissements) adaptée à l'ESS et qualifiée par le réseau des CRESS.

► Services de l'Etat : Listes des structures agréées IAE. 2016 et 2018

Cette base de données consolide l'ensemble des structures disposant d'un agrément de l'insertion par l'activité économique (IAE) délivré par les DIRECCTE, quel que soit la forme juridique de la structure porteuse. Sont ainsi répertoriés les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

Le réseau des CRESS

Les Chambres Régionales de l'ESS (CRESS) ont pour mission, dans les territoires, de représenter les intérêts de l'ESS auprès des pouvoirs publics, d'appuyer la création, le développement et le maintien des entreprises du secteur, d'appuyer la formation des dirigeants et des salariés, d'observer et de promouvoir l'économie sociale et solidaire ainsi que d'informer les entreprises sur la dimension européenne de ce champ de l'économie.

Au regard de l'article 73 de la Constitution, les CRESS d'Outre-mer ont également pour mission le développement et l'animation de la coopération transfrontalière entre les collectivités concernées par l'ESS.

Le Conseil National des CRESS (CNCRESS) représente les chambres régionales au niveau national, soutient leur développement et favorise leur harmonisation. Il coordonne le mois de l'ESS chaque année en novembre, et porte l'Observatoire national depuis 2008.

L'Observatoire national et les Observatoires régionaux de l'ESS

Créé en 2008 par le CNCRESS, l'**Observatoire national de l'ESS** est un dispositif inédit de suivi et de mesure de l'ESS en France. Il s'appuie sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, pour assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Dans les régions, les **Observatoires régionaux de l'ESS** réalisent des diagnostics et panoramas territoriaux, des analyses comparatives et prospectives, des études thématiques et territoriales, des notes de conjoncture, des enquêtes et baromètres. L'ensemble de leurs publications est disponible sur le site Internet du CNCRESS.

CONSEIL NATIONAL DES CRESS

3 - 5 rue de Vincennes, 93100 Montreuil
01 49 88 52 53 | www.cncres.org | [@CNCRES](https://twitter.com/CNCRES)

La liste des entreprises de l'ESS en Guadeloupe

La tenue et la mise à jour de la **liste des entreprises de l'ESS** est une mission confiée au réseau des CRESS par l'article 6 de la Loi ESS de 2014. Sa mise en œuvre poursuit trois objectifs :

- 1 **Donner de la visibilité** aux entreprises de l'ESS sur les territoires ;
- 2 **Contribuer à la mise en relation des entreprises de l'ESS** avec les décideurs économiques afin de favoriser leur développement et leur activité ;
- 3 **Améliorer la connaissance et l'observation** des entreprises de l'ESS.

► En Guadeloupe, retrouvez la **liste des entreprises de l'ESS** sur : <https://liste-entreprises.cncres.org/guadeloupe>



Contacts

Benjamin Roger,
Responsable de l'Observatoire national de l'ESS (CNCRESS)
benjamin.roger@cncres.org

Julien Ramirez,
Chargé d'études à l'Observatoire national de l'ESS (CNCRESS)
julien.ramirez@cncres.org

L'ESS EN GUADELOUPE, C'EST...

12 125 EMPLOIS



10,8% de l'emploi guadeloupéen

16,8% de l'emploi privé guadeloupéen



72% de femmes



1 230 établissements, soit

9,7% des établissements guadeloupéens



86% d'associations



308 millions d'euros
de masse salariale brute annuelle

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après INSEE CLAP 2015.



L'Observatoire national de l'ESS, est soutenu par



CRESS DES ÎLES DE GUADELOUPE

C/O Mutualité Française de Guadeloupe
Immeuble BDAF n°39 RDC Boulevard Légitimus
97110 Pointe-à-Pitre | Tél : 05 90 90 35 91
cress-ilesdeguaadeloupe@orange.fr